

Assurance Camping Car



Conditions de souscription assurance Camping Car

En tant que souscripteur, vous devez :

- Etre le propriétaire et titulaire de la carte grise française du véhicule
- Résider en France métropolitaine (Hors Corse et DOM/TOM)

En tant que conducteur, vous devez :

- Etre âgé de 21 à 75 ans (80 ans si certificat médical d'aptitude à la conduite)
- Etre titulaire d'un permis français ou étranger en cours de validité depuis plus de 3 ans de catégorie B ou E (B).
- Ne pas être atteint d'une infirmité ou maladie incompatible avec le permis de conduire.
- Avoir un CRM compris entre 0,50 et 1,25 maximum
- Ne pas avoir eu plus de 1 sinistre responsable dans les 36 derniers mois.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation à l'initiative d'une compagnie d'assurance dans les 36 derniers mois, quel qu'en soit le motif.

Vous devez également, au cours des 60 derniers mois :

- Ne pas avoir eu de suspension ou d'annulation de permis de conduire, ni avoir fait l'objet d'une condamnation dans les 5 dernières années quel qu'en soit le motif.

Votre véhicule :

- Est immatriculé ou en cours d'immatriculation
- N'a pas un PTAC > 3,5 t
- N'est pas une caravane
- A une valeur à neuf inférieure ou égale à 100 000 euros
- Est strictement de série courante avec le moteur standard du constructeur et n'a pas subi de transformation ou modification, notamment en ce qui concerne sa puissance et ses moyens de protection antivol.
- N'est jamais utilisé pour des transports à titre onéreux de voyageurs ou de marchandises.